

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DJS 235 DDCT Subvention (2.500 euros) au titre de la jeunesse à l'association Le Fil de Soie (14^e).

Mme. Pauline VERON, rapporteure.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Fil de Soie ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement, en date du 4 novembre 2019,

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Le Fil de Soie (15306), 55 rue des Grands Champs (20^e arrondissement) pour son action « Sensibilisation aux Arts du cirque - Porte de Vanves - 14^e » (2019_06567).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO